

Enquête publique unique préalable à :

- la demande d'autorisation environnementale relative à l'évolution et l'optimisation des conditions d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) déposée par le CSDU 04 de Valensole – Vallon des Serraires.
- la demande d'institution de servitudes d'utilité publique autour de ce site.

Dossier n°E20000046/13

AVIS ET CONCLUSION MOTIVÉE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

On ne peut que constater l'absence d'intérêt du public pour cette partie de l'enquête unique ; Une seule observation a été émise sur la forme.

On constate également l'absence de remarque que ce soit de la MRAE ou de la DREAL.

Après avoir constaté que les procédures d'enquête ont été respectées et que dossier répond au cadre réglementaire relatif à l'exploitation des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux.

Après avoir pris connaissance de l'avis de l'Office National des Forêts et de la délibération du 28 septembre 2020 du Conseil Municipal de Valensole qui tous deux expriment un avis favorable au projet d'institution de servitudes publiques autour du site de stockage.

Je suis en mesure d'exprimer mes conclusions.

X - Considérant que le projet vise à assurer la préservation d'un périmètre d'isolement de 200 m autour des activités durant la totalité de la durée prévisionnelle de l'exploitation et de la période de suivi long terme de l'ISDND de Valensole,

X- Considérant l'absence d'habitation et une occupation du sol correspondant majoritairement à des boisements dans le périmètre des 200m.

X – Considérant qu'à part la parcelle G07 1950, le CSDU 04 possède la maîtrise foncière du périmètre.

X – Considérant que cette parcelle appartient à la commune de Valensole et fait partie de la forêt communale et donc bénéficie déjà d'un statut de protection.

Enquête publique unique préalable à :

- la demande d'autorisation environnementale relative à l'évolution et l'optimisation des conditions d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) déposée par le CSDU 04 de Valensole – Vallon des Serraires.
- la demande d'institution de servitudes d'utilité publique autour de ce site.

Dossier n°E20000046/13

X – Considérant que les règles de servitudes comportent des interdictions mais aussi des obligations qui seront annexées aux documents d'urbanisme de la commune de Valensole.

En conclusion

Aucun élément ne permettant de remettre en cause le caractère d'utilité publique de cette servitude,

J'émet un **avis favorable** à l'institution de servitudes d'utilité publique autour du site de stockage de déchets non dangereux du Vallon des Serraires.

Fait à Roumoules le 01 mai 2021

Jean-Louis Mailland Commissaire enquêteur

Enquête publique unique préalable à :

- la demande d'autorisation environnementale relative à l'évolution et l'optimisation des conditions d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) déposée par le CSDU 04 de Valensole – Vallon des Serraires.
- la demande d'institution de servitudes d'utilité publique autour de ce site.

Dossier n°E20000046/13